Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission des finances du Grand Conseil fixe des priorités pour la création de nouveaux postes

Préoccupée par la situation des finances cantonales, la Commission des finances du Grand Conseil a décidé, lors de sa réunion du 5 juillet 2001, de fixer des priorités en matière de moyens financiers octroyés à l'Etat de Vaud dans le domaine du personnel.

Après avoir soutenu les demandes du Conseil d'Etat, notamment dans le secteur de l'enseignement, la Commission des finances a décidé qu'elle n'accorderait les moyens financiers nécessaires à la création de postes nouveaux que dans la mesure où ils feraient l'objet de compensations financières ou seraient générateurs de revenus.

Lors de sa réunion d'hier soir, la majorité des membres de la Commission des finances du Grand Conseil a réaffirmé son inquiétude face à la situation financière du Canton, mise en évidence par le résultat des comptes 2000 (déficit de 418 mios) et la charge d'intérêts de la dette (320 millions). L'évolution décrite dans le rapport sur la planification financière récemment adopté par le Grand Conseil a renforcé ce point de vue.

Dans ce contexte, la Commission des finances a décidé de déterminer des priorités quant aux nouveaux moyens financiers octroyés en matière de personnel à l'Etat de Vaud. Elle a donné satisfaction au Conseil d'Etat en allouant des moyens supplémentaires notamment dans le domaine de l'enseignement. Depuis le 1er janvier 2001, la Commission des finances a ainsi admis l'octroi de 117 postes, dont 87 au Département de la formation et de la jeunesse.

En revanche, la majorité de la Commission des finances considère que dans le secteur administratif, les nouveaux postes demandés doivent être compensés à l'intérieur de l'ensemble de l'Etat ou générer des revenus nouveaux. Ce n'est qu'à ces conditions

qu'elle admettra d'octroyer les moyens financiers liés à ces postes.

Au regard de ces critères, la Commission des finances a débloqué les crédits nécessaires à 12,72 des 56,22 postes demandés par le Conseil d'Etat. S'agissant des 43,5 postes restants, la Commission a demandé au Conseil d'Etat de lui adresser une nouvelle proposition, présentant des demandes de postes entièrement compensés ou générant des recettes nouvelles pour l'Etat. La nécessité des postes requis par le Conseil d'Etat n'est pas contestée, mais la Commission des finances estime que le Conseil d'Etat n'a pas utilisé pleinement les possibilités de compensation existant au sein l'administration cantonale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 juillet 2001

M. Pascal Broulis, Président de la Commission des finances, 079/ 435 01 78

Com. finances